



NATIONS UNIES
JOURNAL

**Commission pour la prévention
du crime et la justice pénale**

Trentième session
Vienne, 17-21 mai 2021

N° 5

PROGRAMME DES SÉANCES – VENDREDI 21 MAI 2021

COMITÉ PLÉNIER

9 heures-11 heures

7^e séance

**Salle des plénières
Bâtiment M/en ligne**

Examen des projets de résolutions (*suite*) :

E/CN.15/2021/L.2, L.3 et L.4

PLÉNIÈRE

Midi-14 heures

12^e séance

**Salle des plénières
Bâtiment M/en ligne**

Point 10 : Contributions de la Commission aux travaux du Conseil économique et social, conformément à la résolution 72/305 de l'Assemblée générale, y compris concernant le suivi, l'examen et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Point 11 : Ordre du jour provisoire de la trente et unième session de la Commission.

Document : E/CN.15/2021/L.9

RETRANSMISSION VIDÉO : Les séances plénières seront retransmises sur le Web dans les six langues officielles de l'ONU :

https://www.unodc.org/unodc/en/commissions/CCPCJ/session/30_Session_2021/webcast.html

JOURNAL : Le Journal de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale paraît chaque matin. On y trouve des informations sur les séances de la journée et des avis divers. Les délégations qui souhaitent y faire paraître un avis sont priées de s'adresser au secrétariat des organes directeurs (courriel : unodc-rgb@un.org).

Suivez-nous sur Twitter (@UNODC et @CCPCJ) et Instagram (@ccpcj_unodc), et utilisez les mots-dièse #CCPCJ2021 et #CCPCJ30 sur les médias sociaux.

Virus COVID-19 : De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante :

https://www.unodc.org/unodc/en/commissions/CCPCJ/session/30_Session_2021/covid-19.html



Point 12 : Questions diverses

Point 13 : Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa trentième session

Projets de résolution : E/CN.15/2021/L.2
E/CN.15/2021/L.3
E/CN.15/2021/L.4
E/CN.15/2021/L.5/Rev.1
E/CN.15/2021/L.6/Rev.1
E/CN.15/2021/L.7/Rev.1
E/CN.15/2021/L.8/Rev.1

Projets de rapport : E/CN.15/2021/L.1
E/CN.15/2021/L.1/Add.1
E/CN.15/2021/L.1/Add.2
E/CN.15/2021/L.1/Add.3
E/CN.15/2021/L.1/Add.4
E/CN.15/2021/L.1/Add.5
E/CN.15/2021/L.1/Add.6
E/CN.15/2021/L.1/Add.7

MANIFESTATIONS PARALLÈLES

Pendant la trentième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, les manifestations parallèles se dérouleront uniquement en ligne, sans public physique.

Les questions d'organisation et de participation sont laissées à l'entière responsabilité des organisateurs. Le secrétariat ne sera pas en mesure de contrôler l'accès à ces manifestations ni d'aider à résoudre les problèmes. Le lien vers chaque manifestation sera fourni par l'organisateur et mis en ligne sur le site Web de la Commission, assorti d'une clause de non-responsabilité.

Pour plus d'informations sur les manifestations parallèles, veuillez consulter le site Web suivant :

En ligne

https://www.unodc.org/unodc/en/commissions/CND-and-CCPCJ_Side-Events.html

CONSULTATIONS SHERLOC

L'équipe de l'ONUDC responsable du portail SHERLOC proposera des consultations virtuelles SHERLOC en marge de la trentième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

Les représentantes et représentants qui souhaitent assister à une démonstration du portail de gestion des connaissances SHERLOC ou obtenir de l'aide pour examiner les documents législatifs et autres qui s'y trouvent concernant leur pays peuvent s'inscrire à une consultation bilatérale SHERLOC avec un membre de l'équipe de l'ONUDC responsable du portail.

Des consultations seront proposées le vendredi 14 mai, du mardi 18 mai au vendredi 21 mai, et du lundi 24 mai au mardi 25 mai, de 9 heures à 18 heures (heure d'été d'Europe centrale, UTC+2). Les délégations intéressées sont invitées, dans la mesure du possible, à s'inscrire à une consultation par délégation.

Pour vous inscrire, veuillez vous rendre sur le site <http://bit.ly/SHERLOCconsultations>.

Sur la page d'inscription, les représentantes et représentants peuvent choisir des consultations en allemand, anglais, arabe, espagnol, français ou russe et sélectionner le jour et l'heure souhaités. Chaque consultation durera une vingtaine de minutes. Veuillez noter que toutes les heures de consultation sont indiquées dans l'heure locale de Vienne (heure d'été d'Europe centrale, UTC+2).

Veuillez noter par ailleurs que ces consultations ne concernent pas le module sécurisé du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (RevMod). Pour toute demande de renseignements concernant RevMod, veuillez contacter untoc.review@un.org.

Pour plus d'informations au sujet des consultations SHERLOC ou de la procédure d'inscription, les représentantes et représentants sont priés de s'adresser à M. Colin Craig (colin.craig@un.org).